

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOX et de SARRIENS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu



GAZETTE DE LIÈGE.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 13 décembre. — Notre gazette de la cour nous fournit aujourd'hui, à l'égard de la mort de l'empereur, quelques particularités ultérieures ou plutôt une correspondance tenue à l'occasion de sa maladie et de sa mort; en voici le résumé succinct que donne la gazette.

Le 17 novembre, reçu une lettre autographe de l'empereur, datée du 5 du même mois, dans laquelle S. M. annonce son retour à Taganrog dans un état plus ou moins souffrant.

Le 18 novembre, une lettre de la jeune impératrice (actuellement douairière), adressée à l'épouse du grand-duc Michel, avec invitation d'annoncer à l'impératrice-mère que S. M. se trouve mieux; et qu'elle n'écrivait point à l'impératrice douairière, afin qu'il ne parût point qu'elle considérait la maladie de l'empereur comme sérieuse.

Le 22 novembre, une lettre de la jeune impératrice, datée du 12 du même mois, portant qu'un retour de fièvre empêchait S. M. d'écrire elle-même; ajoutant qu'elle espérait sous peu de jours, être à même de l'informer d'autres circonstances.

Le 25 novembre, une lettre de l'adjudant-général Diebitsch, écrite le 15 du même mois, et portant que la maladie de l'empereur, qu'il qualifiait de fièvre jaune, avait augmenté, que les paroxysmes en étaient devenus plus violents, et que S. M. avait reçu la sainte communion avec une foi vive et beaucoup de fermeté; que les médecins ne perdaient pas encore l'espoir; mais qu'ils trouvaient l'état du malade très-dangereux.

Le 26 novembre, un bulletin du médecin de S. M. Wylie, datée du 16, portant qu'elle se trouvait dans l'état le plus affligeant, accompagné de symptômes très-alarman.

Le même jour, une lettre de l'impératrice, datée du 17, adressée à l'impératrice-mère, portant qu'on remarquait une amélioration positive dans l'état de S. M.; plus une lettre particulière du prince Wolkonsky, portant que l'empereur avait reconnu tous ceux qui entouraient sa personne et avait causé, d'une voix assez élevée, avec l'impératrice. Il s'y trouvait également un bulletin du médecin Wylie, d'après le contenu duquel l'espoir d'amélioration s'augmentait.

Le 27 novembre, reçu à 11 heures du matin, la nouvelle que l'empereur était mort le 1^{er} décembre, à 10 heures 50 minutes du matin.

Immédiatement après l'arrivée de la nouvelle de cette déplorable mort, il a été tenu une grande assemblée au palais. Le grand duc Nicolas, et ensuite tous les dignitaires présents, ont prêté le serment de fidélité à l'héritier légitime du trône, S. M. l'empereur Constantin Pawlowitch.

D'après la même gazette et le rapport du 30 novembre, l'impératrice-mère se trouvait très faible; mais après avoir communiqué S. M. s'était sentie l'esprit un peu soulagé.

D'après des nouvelles reçues aujourd'hui de Taganrog, la jeune impératrice supportait sa douleur avec fermeté, et sa santé était assez bonne.

L'empereur Constantin n'est point encore arrivé ici.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 décembre. — Le *Morning-post* puise dans les articles des derniers journaux arrivés de Paris, de nouveaux arguments à l'appui de ses assertions sur le genre de mort de l'empereur Alexandre. (1)

Maintenant, dit ce journal, que les révélations ont commencé, nous devons nous attendre à ce qu'elles continueront, et que, à mesure que le courage et la confiance des journalistes du continent augmenteront, toute l'affaire sera graduellement mise au jour. Déjà on avoue que la mort de l'empereur a été tenue secrète à St.-Pétersbourg pendant plusieurs jours, afin de donner à son successeur le tems de faire les préparatifs nécessaires pour prendre possession du gouvernement. Ceci, rapproché du fait que la nouvelle de la mort d'Alexandre fut expédiée directement à Varsovie où Constantin s'était hâté de se rendre pour la recevoir, au lieu de l'envoyer à Pétersbourg où elle aurait mis le grand duc Nicolas sur ses gardes, prouve que le tout a été arrangé par les amis de Constantin, et que l'empereur a passé sa dernière heure parmi eux et à leur discrétion (under their control): car autrement la nouvelle aurait été communiquée avec une égale promptitude aux deux frères. On peut tirer une autre preuve du fait rapporté par les journaux allemands et par l'*Etoile* elle-même, c'est que la nouvelle ar-

rivée le 8 à Varsovie, ne parvint que le 11 (trois jours plus tard) à Vienne, qui se trouve beaucoup plus rapprochée du théâtre de l'événement. La raison en est palpable; la cour d'Autriche, d'après sa politique, devait être défavorable aux prétentions de Constantin, et pouvait tenter quelque effort en faveur de Nicolas. C'est pourquoi on l'a laissée dans l'ignorance jusqu'à ce que le premier ait pu prendre quelques mesures pour s'assurer la possession du trône. Qu'on pèse ces faits sans passion, et qu'on nie ensuite qu'ils prouvent que tout a été arrangé à dessein.

— *The Globe* assure positivement que le gouvernement va nommer des consuls anglais pour résider à Haïti.

FRANCE.

Paris, le 28 décembre. — Les journaux allemands remarquent « que la frontière russe a été fermée pendant quelques jours pour les voyageurs et pour les lettres également, parce qu'on a appris que l'empereur Alexandre est mort à Taganrog dans les premiers jours de ce mois. Un courrier parti le 6 de St. Pétersbourg pour Vienne, n'a pu obtenir la permission de passer: il a été obligé de laisser sa voiture et de passer la frontière à pied. La poste de Varsovie a manqué pendant trois jours. »

C'est un usage constant en Russie, à la mort des empereurs, de placer des vedettes sur toute la frontière. En Prusse, on ferme toutes les villes fortes, et on ne les ouvre que lorsque tous les fonctionnaires civils et militaires ont prêté serment au nouveau roi.

— La mort vient d'enlever M. Lacoste, ancien capitaine de vaisseau, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis. Entré fort jeune dans la carrière des armes, il fit partie de cette illustre armée qui, sous les ordres de Lafayette, se couvrit de gloire dans les champs américains, et eut le bonheur d'attacher son nom au triomphe de la liberté dans la patrie de Washington. De retour sur le sol natal, il se montra constamment fidèle aux principes pour lesquels il venait noblement de combattre; et quand, plus tard, la France eut à lutter contre une ligue ennemie, il fut des premiers à son poste, et combattit de nouveau pour la liberté. Après les événements de 1815, il partagea le sort de tant de braves, il fut renvoyé, ne rapportant de quarante ans de service que des blessures et une modique pension de retraite. C'est depuis cette époque qu'il avait fixé son séjour dans le canton de Paulhaguet, département du Pay-de-Dôme, où il vient de mourir.

Cours de la bourse du 28 décembre. — Rentes 5 p. 070. Jouiss. du 22 sept. 1825, 95 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070; jouiss. du 21 déc., 64 fr. 55 — Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 49 00. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 96 fr. 05 c. Trois pour cent A 3 heures 65 fr. 05 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 27 décembre.

Effets publics. — Le cours s'était ouvert en hausse; mais l'élévation depuis quelques jours a été si forte et si rapide, qu'il y a eu une réaction sensible vers la fin de la bourse. Les 3 p. 100, au comptant, ouverts à 63 35 et montés à 65 50, sont retombés à 64 70; fin du mois, 65 50 à 64 35, dernier prix. Après la bourse, remontés à 64 40 offerts. Les 5 p. 100, au compt., 96 50 à 99, 96 55 à 95 75, fermés à 95 80 fin du mois.

AFFAIRES DE LA GRECE.

Missolonghi, le 18 novembre. — Les généraux Gouras, Griso et George Draco, avec le général en chef Constantin Bozzaris, ayant résolu de déloger à tout prix les Turcs de Salona, attaquèrent impétueusement leur camp, en firent un grand carnage, et forcèrent leurs postes avancés à prendre la fuite en laissant au pouvoir des Hellènes leur artillerie, leurs provisions de guerre et tous leurs bagages. Par suite de ce fait glorieux, Salona entra au pouvoir des Grecs, et ses habitans ne tardèrent pas à y revenir.

— Le général Gouras a adressé au conseil exécutif la lettre suivante:

Depuis deux ans j'ai désiré suivre mon penchant pour la tactique militaire; mais les circonstances impérieuses que vous connaissez, ne me l'ont point permis. Cependant l'expédition de cette année et le danger où s'est trouvée la Grèce m'y ont fait penser plus sérieusement; en sorte que, après m'être concerté avec le général Macris, qui vous en parlera de vive voix, j'ai trouvé à propos de vous engager, par la présente, à établir le plutôt possible à Athènes une école militaire, afin qu'après nous y être exercés pendant l'hiver, nous puissions nous montrer plus utiles à la cause sacrée de notre indépendance.

J'espère que tous les bons et loyaux Grecs, reconnaissant enfin les avantages que la patrie pourra retirer de l'introduction de la tactique dans nos armées, accourront de toutes parts pour s'exercer dans nos rangs. Quant à moi, je serai un des premiers à l'exercice, et je vous promets que mes soldats suivront mon exemple.

Le général GOURAS.

(1) Les assertions du *Morning Post* ne paraissent point pouvoir résister aux nouvelles officielles que nous rapportons sous la rubrique de Pétersbourg.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 31 DÉCEMBRE.

Le roi vient d'accorder à la Société d'Emulation un subside annuel de 250 fl. pour les années 1826, 1827 et 1828.

— On mande de Nuremberg, le 25 décembre :

Hier s'est répandu ici le bruit, provenant de Vienne, que par suite d'un épouvantable tremblement de terre, la ville de Messine, en Sicile, avec 180,000 habitans, aurait péri. On ne mandait aucun détail.

— Le concert donné dans la soirée d'hier par M. Mallieux avait attiré une brillante assemblée. Parmi les divers morceaux qui ont été le plus vivement applaudis, on a remarqué le grand air de Bénéowsky, chanté par Mondonville, et un air varié pour le piano et le violon sur la romance *c'est une larme*, exécuté par M. Mallieux et Wanson; mais c'est surtout sur la jeune Mlle. de G..., élève de M. Mallieux, que tout l'intérêt et les applaudissemens se sont réunis. Cette aimable enfant s'est présentée avec une modeste assurance, et a exécuté sur le piano une grande sonate de Hummel, avec un grâce et une perfection vraiment extraordinaires pour son âge.

Il y a en ce moment aux Etats-Unis quatre ex-présidens qui vivent à la campagne, en simples particuliers, sans pension, sans autre privilège que le port franc de leurs lettres, sans autre autorité que celle que leur accorde librement la reconnaissance de leurs concitoyens. Le plus jeune de ces patriarches de l'Amérique, M. James Monroe, a près de 70 ans; M. Adams, qui est le plus vieux, et dont le fils est actuellement président, en a 89.

M. Jefferson habite au centre de la Virginie, à 200 milles environ de la ville de Washington, au sommet d'une montagne, au pied de laquelle est située l'Université de la Virginie: cette université est son ouvrage; il lui a consacré une partie de sa fortune et toutes les forces de son esprit pendant ces neuf ou dix dernières années. M. Madison n'est éloigné de M. Jefferson que de 35 milles seulement; il s'occupe exclusivement d'entreprises agricoles, il introduit des perfectionnemens dans la culture, et préside la Société d'agriculture de sa province. Les propriétés de M. Monroe touchent à celles de M. Jefferson. M. Adams vit à cinq ou six milles de Boston, et il encourage les beaux-arts et la littérature. « Je suis fâché, écrit un Américain de retour dans sa patrie à un de ses amis d'Europe, que vous vous soyez résolu à ne pas visiter notre pays. Un pèlerinage à la demeure de ces vieillards suffirait pour compenser les fatigues et les dangers d'un voyage à travers l'Atlantique. Vous seriez étonné de la vivacité et de la gaieté de leur conversation; vous admireriez leur sagesse et avec quelle dignité républicaine ils vivent. »

Liège, le 31 décembre 1825.

Monsieur le rédacteur.

Je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro l'extrait suivant de deux lettres que viennent de m'écrire MM. Kreutzer et Goubaux, sur les succès obtenus par le jeune Massart au concert donné dimanche dernier au théâtre italien :

Paris, le 25 décembre 1825. Minuit.

Je m'empresse, en sortant du concert qui a été donné ce soir à la salle des Italiens, et avec la satisfaction la plus vive, de vous faire connaître le grand succès que Massart vient d'obtenir. Il a été couvert d'applaudissemens. Le ministre du roi chargé du département des beaux-arts m'a fait appeler dans sa loge, ainsi que Massart, pour nous faire compliment: MM. Sponcini, Rossini, Lafont, tous les grands artistes enfin, se sont pressés autour de nous pour le féliciter. Il est redemandé pour un concert de la semaine sainte. Je n'ai pu résister au désir de vous faire connaître sur-le-champ le succès de cet enfant si digne, sous tous les rapports, du vif intérêt qu'il inspire.

Paris, le 27 décembre.

Je ne puis résister, Monsieur, au désir de vous exprimer combien la soirée de dimanche dernier m'a causé de plaisir. Confondu au milieu des groupes de l'orchestre où j'avais reconnu de grands noms et de grands talens en musique, j'ai entendu, j'ai recueilli les opinions; toutes étaient favorables à notre débutant: ce que l'on a loué surtout d'une voix unanime, ce que quatre salves d'applaudissemens ont salué, c'est une justesse d'intonation digne des plus grands maîtres; pas un son hasardé, pas une seule note timidement attaquée, un style pur, un jeu large et assuré, voilà ce que chacun me répétait. Une vérité que l'on peut ajouter encore, c'est qu'il a chanté l'air de *Joseph* avec une expression pleine d'un charme délicieux, etc.

Je vous félicite bien sincèrement ainsi que la ville qui a si généreusement adopté ce charmant enfant; il répondra à toutes vos espérances et je m'estimerai heureux d'avoir contribué à l'éducation d'un artiste qui fera honneur à sa ville natale.

Signé, GOUBAUX, directeur du pensionnat St-Victor.

Je n'ajouterai aucune réflexion à ces expressions de vérité et de bienveillance.

S'il est vrai, comme on l'assure et comme je ne peux me résoudre à le croire, que l'on affecte dans quelques salons de douter des études et des progrès du jeune Massart, il y a pour lui gloire et bonheur à répondre à de tels doutes par des succès éclatans. J'ai l'honneur, etc. D.

VIE POLITIQUE DE L'EMPEREUR ALEXANDRE.

Fin. (V. le n. d'hier.)

Le système de la Sainte-Alliance dirigé contre l'indépendance des cabinets et contre la liberté des peuples, était déjà presque entièrement abandonné: la mort de son principal fondateur lui porta le dernier coup. Depuis plusieurs années, la résistance opiniâtre de la Porte avait mis dans tout son jour l'impuissance radicale de la Sainte-Alliance à tenter une guerre réelle et sérieuse sans se diviser: l'Angleterre avait relevé l'étendard de la politique nationale, et porté un éclatant défi à la ligue continentale; encore un peu de temps, et le fondateur de la Sainte-Alliance allait voir son ouvrage anéanti.

Déjà la Suède et les Pays-Bas inclinaient vers le système britannique; la Prusse cherchait le principe de sa force dans l'amélioration de sa constitution intérieure et l'accroissement de son commerce; l'Autriche elle-même avait travaillé, de concert avec l'Angleterre, à l'émancipation du Brésil, et la France, dominée par une nécessité plus puissante que les hommes, se préparait à reconnaître l'indépendance des peuples nouveaux.

L'habitude d'une longue déférence pour la volonté d'Alexandre ralentissait encore la marche de quelques cabinets, et survivait au prestige détruit du pacte mystique de 1825; mais si ce prince eût vécu quelque temps de plus, il aurait eu besoin de tenter de nouvelles chances, d'essayer d'autres combinaisons pour ressaisir le rôle de modérateur de l'Europe qui lui échappait graduellement.

L'esprit pacifique, le désintéressement et la modération si vantée de l'autocrate russe, auraient été pour les peuples une faible garantie. Était-il si modéré, ce prince qui présida aux actes de Carlsbad, de Laybach et de Vérone? Était-ce par amour de la paix qu'il tenait sur pied des forces égales aux armées réunies de toute l'Europe, et qu'il transformait ses états en un camp immense, prêt à se précipiter sur l'Occident? Était-il exempt d'ambition lorsqu'il prétendit s'adjuger, par une simple déclaration, une immense étendue de côtes dans le nouveau monde, et s'approprier une partie de l'Océan qui les baigne? prétention la plus extraordinaire qui ait été élevée depuis la naissance du droit public des nations. Ce monarque, enivré de sa puissance, s'était flatté que l'expression impérieuse et tranchante de sa volonté ferait fléchir toutes les résistances: les Etats-Unis et l'Angleterre se chargèrent de le désabuser.

La même illusion parut le diriger dans ses rapports avec la Porte ottomane, au commencement de l'insurrection des Grecs. Le 6 juillet 1821, son ambassadeur, en vertu de ses instructions, enjoignit au gouvernement turc de rétablir sur le champ les églises pillées ou détruites; de garantir l'inviolabilité de la religion chrétienne; de faire cesser les massacres, et de protéger les Grecs qui n'auraient pas pris part à la révolte. Si la Porte ne déférait dans la huitaine aux exigences de la Russie, l'empereur lui déclarait « qu'elle se constituait en état d'hostilité ouverte contre le monde chrétien; qu'elle légitimait la défense des Grecs, qui dès-lors combattaient uniquement pour se soustraire à une perte inévitable, et que, vu le caractère de cette lutte, la Russie se trouvait dans la stricte obligation de leur offrir asyle, parce qu'ils seraient persécutés; protection, parce qu'elle en aurait le droit; assistance, parce qu'elle ne pourrait pas livrer ses frères de religion à la merci d'un aveugle fanatisme. »

Eh bien! quel effet a suivi ces paroles auxquelles la Porte répondit par les massacres de Smyrne, de Scio et d'Ipsara? Je me trompe, elle fit parler en sa faveur les droits sacrés des souverains; et Alexandre, rappelé par le divan aux maximes de la Sainte-Alliance, se contenta de dire: J'aime les Grecs, je les plains, je prie pour eux, mais j'ai cru apercevoir dans leurs rangs le drapeau de la révolution; je ne les assisterai point. Eh grand Dieu! que pouvait demander la prière en faveur de ces infortunés, sinon que la Providence disposât les cœurs des princes chrétiens à lui tendre une main secourable? Et celui qui pouvait tout pour la délivrance des Grecs, en priant Dieu pour eux, fermait son cœur à la pitié! S'est-il du moins rappelé à ses derniers momens, en jetant un regard sur la Mer-Noire, l'horrible massacre du vénérable patriarche Grégoire, et de tant de martyrs, dont les restes mutilés n'ont obtenu d'autre sépulture que ses eaux!

Quant au gouvernement intérieur d'Alexandre, les principes qui le dirigeaient dans les derniers temps ont été ainsi résumés par un écrivain dont l'opinion n'est pas suspecte: « *Le czar, la vieille Russie, la sainte église grecque*, voilà les trois pensées qui devaient tout remplir et tout dominer. Par conséquent, point d'extension des lumières dans les classes inférieures; discours officiels contre l'éducation soignée des enfans sans fortune; restriction des cours publics; défense d'introduire aucun livre politique étranger, défense même de voyager, et à plus forte raison d'étudier dans les pays étrangers, mauvais accueil aux seigneurs revenant des pays libres. Alexandre parut croire qu'il fallait ralentir tout ce mouvement des esprits qu'il avait lui-même contribué à exciter, et renfermer de nouveau les Russes dans une sphère intellectuelle particulière. »

Ce système politique ne mérite nullement l'admiration et les regrets du genre humain. C'est un devoir de le proclamer hautement, lorsque la flatterie, usurpant le rôle de l'histoire, entoure la tombe encore entr'ouverte d'Alexandre pour lui décerner une apothéose contre laquelle proteste la conscience universelle.

SPECTACLE.

Le Mort dans l'embarras. — Les deux Précepteurs. — Une heure de Mariage.

« Mon principal personnage, le major, sera mort officiellement, une impérieuse nécessité l'oblige à accréditer cette opinion; d'avidés héritiers arriveront dans son château, avec une nuée de gens d'affaires, pour exploiter la succession. On tirera ses perdraux, on boira son vin, on crevera ses chevaux, on lui soufflera même la femme qu'il se propose d'épouser, et la fâcheuse position où il se trouve le contraindra de tout endurer sans mot dire. Enfin, lorsque poussé à bout il renoncera à l'incognito et viendra déclarer qu'il n'est plus mort, il se verra traité d'imposteur et de fripon. Ce cadre assez neuf doit me fournir des situations assez piquantes, des scènes gaies, une action fortement intriguée; il faudrait être bien maladroit si, avec de pareils élémens je ne puis soutenir l'intérêt jusqu'à la fin de mon troisième acte. »

D'après ce plan qu'il s'était tracé, l'auteur ou plutôt les auteurs du *Mort dans l'embarras* raisonnaient assez juste en s'exprimant ainsi; mais il aurait fallu que l'exécution répondit à leur idée-mère, qui était heureuse. Au lieu de cela, l'action a paru péniblement conduite, surchargée de longueurs interminables; le dialogue manque de trait et de mordant. Si à ces défauts réels de cette froide comédie, ou y joint encore celui d'avoir été froidement jouée, on ne s'étonnera plus qu'elle ait été accueillie de même à la première représentation, et qu'elle ait été assez unanimement sifflée à la seconde pour ôter au mort toute espérance de résurrection. Deux ou trois situations comiques, quelques détails fort agréables n'ont pu le sauver. Voici entr'autres un passage écrit avec esprit et facilité. Si la pièce en eût offert plusieurs comme celui-là, elle aurait sans doute adouci la sévérité de nos aristarques. C'est le major, le mort supposé qui parle et qui vante les douceurs et les agréments de son nouvel état.

Mon ami, je suis mort officiellement,
 J'ai lu tous les détails de mon enterrement :
 Je sais qu'au premier rang mon cheval de batailles
 Conduisit gravement le deuil des funérailles;
 Qu'on vanta mes vertus à tout le régiment,
 Dans un ordre du jour que je trouve éloquent;
 Et qu'à mon ombre enfin le roi, par estafette,
 A lui-même payé son tribut d'étiquette;
 Voilà certainement de quoi me rassurer !
 Je n'ai depuis ma mort plus rien à désirer,
 J'ai des amis partout, ce qui n'est pas sans charmes;
 Je jouis des regrets de mes compagnons d'armes;
 J'espère bien de plus qu'un jour quel'orateur
 Exercera, mon cher, sa verve en mon honneur,
 Et que ton vieil ami, précocement célèbre,
 Vivant, sera l'objet d'une oraison funèbre.
 Plus je vis, plus je vois que de vivre on a tort;
 Pour être heureux, mon cher, il ne faut qu'être mort :
 Partout avec éloge à présent l'on me nomme,
 L'on cite mes talens, je suis presque un grand homme;
 J'assiste au jugement de la postérité,
 Et prends un avant-goût de l'immortalité.

Les sifflets qui ont servi à notre mort d'oraison funèbre, ont aussi poursuivi ce soir là, les deux *Précepteurs*, peu habitués à pareille fête. Tout le talent dont Serres a fait preuve dans son rôle n'a pu conjurer l'orage; il a succombé, mais avec gloire, et comme tel général qu'une défaite a plus illustré qu'une victoire. Notre parterre sans doute sait apprécier les traits plaisans de ce vaudeville; mais il en a si souvent ri, que, malgré sa bonne volonté, sa gaieté s'est enfin épuisée; l'impatience de l'ennui l'ont saisi, et vous savez le reste. Heureusement que l'opéra d'une *Heure de Mariage* succédait pour réveiller l'assemblée. Cette composition, dont la musique et les paroles étincellent d'esprit, plaira longtemps encore sur la scène. C'est une de ces vieilles connaissances qu'on revoit toujours avec plaisir. Notre directeur pourrait en déterrer ainsi dans son répertoire quelques-unes qui dans l'an de grâce 1826 procureraient des soirées aussi agréables à ses abonnés que fructueuses à lui-même. La reprise du *Barbier*, si vivement désiré, pour le premier jour de l'an est d'un heureux augure. C'était assurément les meilleures étrennes qu'il pût nous offrir.

F. A.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Les artistes et les amis des arts viennent de trouver dans M. Odevaere un interprète des profonds regrets qu'ils donnent à la mort de David. Voici quelques passages de la note intéressante transmise par M. Odevaere, aux journaux de Bruxelles.

Les arts viennent de faire une perte irréparable! David a terminé sa carrière! Le trône de la peinture est vacant!

La Belgique hospitalière s'honora en accueillant ce grand homme, et ses nombreux élèves, les innombrables admirateurs de l'auteur des *Horaces*, des *Sabines* et de *Léonidas*, consolèrent sa veillesse et adoucièrent ses chagrins par la reconnaissance et des hommages sincères dus à son talent sublime.

Dans sa longue carrière, David a donné des exemples et des leçons à deux générations d'artistes de tous les pays. On peut donc avec vérité l'appeller le père et le restaurateur, non-seulement de l'école française, mais des arts en Europe.

Il était exilé cependant loin d'une patrie que ses talens avaient honorée; Et tandis que son génie ne trouvait partout que des admirateurs, ses concitoyens étaient les seuls dont il ne pût entendre les applaudissemens! Le sol qui le vit naître lui était interdit et la terre d'exil accueillera sa cendre.

C'est nous qui lui devons, après de nobles funérailles, son mausolée dépositaire de nos regrets et de notre reconnaissance! c'est ainsi que nous prouverons à l'Europe que si la Belgique était heureuse de posséder ce grand homme, elle était digne de cet honneur. Et si un jour un autre Médicis vient redemander ses restes chéris, on lui répondra comme le sénat de Spolète le fit à Laurent-le-Magnifique qui réclamait l'honneur d'élever un monument à Lippi, dans Florence: Nous sommes fiers de montrer la tombe de David qui passa au milieu de nous ses dernières années et guida nos artistes dans la carrière des talens.

Je propose donc de supplier sa famille de nous laisser les restes de celui qui fut notre maître et notre ami; d'ouvrir sur-le-champ une souscription pour lui élever un tombeau, digne de son grand nom, et pour un service funèbre pompeux. Afin de rendre cette cérémonie digne en tout de son objet, je propose de faire des invitations pour venir y assister, aux artistes et aux amis des arts de toutes les villes du royaume et des pays voisins.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 1er janvier, les *Étrennes*, ou le présent du jour de l'an, pièce comique en un acte. Suivi de la reprise du *Barbier de Séville*.

Lundi la première représentation des *deux Cousins*, ou le nouveau *Tartuffe*, vaudeville en 3 actes, et *Robin des Bois*.

TEMPÉRATURE DU 31 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat., 3 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 5 d. au-dessus.

ERRATUM. — Art. *Petersbourg*, feuille de ce jour, lig. 38, lisez: Etait mort le 19 novembre (nouveau style, le 1^{er} décembre).

TAXE DU PAIN. — Du 31 décembre.

PAIN DE	Seigle. . .	c ^{ts} 13 1/2
	Ménage. . .	» 20 1/2
	Blanc. . .	» 29

Salle de la Société - d'Emulation.

Samedi 7 janvier 1826, GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL, donné par L. HENCHENNE.

Le programme paraîtra très-incessamment.

On peut se procurer des billets d'avance chez L. HENCHENNE, rue du Pont-d'Avroy, n^o 539.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui dimanche, DIVERTISSEMENT chez le sieur BOLSÉE, faubourg Vivegnis, n^o 302.

Dimanche et lundi on jettera une roue de dindons chez DEBEUR, aux Trois Roses, faubourg St. Gilles.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des figures fines en petit cabas, raisins secs, fromage de Gruyère nouveau, marons de Lyon, huîtres anglaises 1^{re} qualité, etc.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres anglaises très-fraîches.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir un nouvel envoi d'huîtres anglaises première qualité, à 1 florin 89 cents le cent.

F. HARDY, derrière l'hôtel-de-ville, a reçu des huîtres anglaises très-fraîches.

Chez J. J. THÉODORE, aubergiste, aux 4 Sceaux, rue derrière la Madelaine, vend chagroute première qualité.

Une personne en état d'enseigner le français et la musique vocale peut se présenter dans le pensionnat de la veuve M. van de Loo, à Hechtel, province de Limbourg. Elle jouira de l'avantage de pouvoir apprendre gratis le hollandais et d'un traitement. S'y adresser par lettres affranchies.

A vendre avec des facilités pour l'acquéreur, une belle et solide maison située rue de l'Agneau sur Meuse, avec des superbes magasins y contigus, donnant à l'eau. S'y adresser, n^o 425.

Mde. C. REMYENS, marchande de nouveautés, déballée hôtel des Pays-Bas, a l'honneur de faire savoir qu'elle vient de recevoir deux cents douzaines de gants à 5 flor. 67 cents la douzaine; ainsi qu'une infinité d'autres objets pour étrennes. Son départ est fixé au 6 janvier.

On demande un garçon laborieux, connaissant parfaitement le service de table. S'adresser au n. 338, rue derrière St.-Thomas.

VENTE VOLONTAIRE

D'un corps de ferme avec 14 bouviers de terre, situé sur la nouvelle route de Chaufontaine.

S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie.

Au dépôt de draperie, rue Vinave-d'He, n. 46, on vient de recevoir un assortiment complet de draps cuir de laine pour pantalons d'hiver en différentes couleurs, telles que bleu de cuve, Marengo noir, Américain, Emma, Danaïdes, mousse d'Isara, bois mort, couronnement, gris national et mêlé.

Ledit magasin est toujours assorti en draps de toutes qualités et couleurs, depuis 3 fl. 25 cents jusqu'à 22 fl. 70 cents l'aune P.-b.; casimirs en noir, jaune-blanc, écarlate, bleu de cuve et cuir rayé; circassiennes de différentes couleurs à 5 fl. 30 cents l'aune P.-b.; drap croisé, Marengo pour domestiques à 3 fl. 70 cents l'aune id.

Pendant tout le courant de l'hiver, on pourra s'y procurer, en objets confectionnés :

Caricks en vert et couleurs claires; le prix sera fixé d'après la qualité du drap et les garnitures; manteaux (Almaviva) en bronze de 45 à 71 fl. P.-b.; et capottes en castorine, à 14 fl.

A louer présentement ou pour le premier mars prochain, au Haut-Pré, faubourg Sainte-Marguerite, une maison avec deux pièces au rez de chaussée dont une grande salle, propre à y faire un bel estaminet, avec cave, fournil, puits, cour, gaingnette, jeu de quilles, de boules, et jardin y annexés.

Dépôt de couvertures en laine, des fabriques de France, d'Angleterre, d'Allemagne et du pays, à prix fixe, chez D. BEYNE fils, négociant à la Main d'Or, rue Pont-d'Isle.

Le même tient les courtépentes en piqué, fabriques d'Angleterre et de Saxe.

D. BEYNE, fils, négociant, à la Main d'Or, rue Pont-d'Isle, vient de recevoir les articles d'hiver ci-après :

Flanelle de santé à la pièce, croisée; idem non croisée, de plus de trente qualités différentes; gilets en flanelle pour hommes, idem pour femmes; caleçons en flanelle courts, idem longs avec et sans pieds pour hommes; caleçons en flanelle, jupes idem, chemises idem, pour femme; bas en flanelle pour hommes, idem pour femmes; chaussettes idem; bas de laine en couleur pour hommes, idem pour femmes; demi-bas de laine pour hommes; bonnets en ségovie pour hommes; gants en laine pour hommes, idem pour femmes; gants de peau fourrés idem.

Le même continue le seul et unique dépôt en cette ville, des jupes et camisoles d'hiver de la fabrique de M. Ternaux et fils, de Paris; les jupes sont fixées à fl. P. B. : 1-65 1-90 et 2-15, suivant la taille, et les camisoles à 1 fl. 65 c.

COUR SUPÉRIEURE DE LIÈGE.

Extrait de l'arrêt rendu par la cour supérieure de justice séant à Liège, le dix-sept décembre mil huit cent vingt-cinq, entre Bernard Thonnart, employé aux hospices et négociant, domicilié à Liège, et Thérèse Dallemagne, épouse dudit Bernard Thonnart, domiciliée à Liège :

La cour, ouï les conclusions du ministère public, met l'appelation et ce dont est appel au néant, emendant, prononce la séparation de corps entre les époux parties en la présente cause, compense les dépens, ordonne la restitution de l'amende, etc., etc.

Pour extrait conforme de l'arrêt susdaté, dûment expédié et enregistré à Liège, le vingt-neuf décembre 1825,

F. PIERCOT, avoué licencié.

N. B. Aux termes de l'article 311 du code civil la séparation de corps emporte *toujours* séparation de biens.

(738) La terre de Stevort, près de Hasselt, province de Limbourg, n'ayant pas été adjugée le 29 décembre, la vente définitive et sans autre remise a été fixée au jeudi 12 janvier 1826, auquel jour elle aura lieu à deux heures après midi, en l'étude de M. BOULANGER, notaire, à Liège, rue Hors-Château, n. 448.

Cette belle terre patrimoniale consiste en un vaste et superbe château, deux fermes, moulin à eau et bois, mesurant ensemble cent quarante deux bonniers cinquante-huit perches métriques P.-B. en un seul gazon, dont la carte et les anciens titres sont à voir chez ledit notaire.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente chez les notaires BOULANGER et PAQUE.

A vendre de gré à gré les pièces de terre suivantes, d'origine patrimoniale.

Une pièce de 27 perches 465 palmes P.-B., sise au Buisson des houilles, commune d'Alleur, occupée par Herman-Joseph Pironnet, de Xhendremael.

Une de 26 perches 157 palmes, sise à l'Arbre à Brou, commune de Xhendremael, tenue par la veuve L. Nomerange, dudit lieu.

Une de 74 perches 328 palmes, sise à Faim e, commune de S lles, joignant d'un côté à M. de Gramse, louée à J. H. Brancotte, de Faim e.

Une de 174 perches 377 palmes, sise près du chemin d'Othée à Hamal, commune d'Othée, joignant d'un côté M. de Sanzeille, détenue par François Werelds, de Russon.

Une de 8 perches 719 palmes, sise à Awans, occupée par la veuve Bourdouxhe.

Une prairie, contenant environ 74 perches, située à Rocour, louée à la veuve Jacques Massart.

La moitié d'une pièce de 104 perches 407 palmes, sise au lieu dit *El nés Dalval*, commune de Hollogne-aux-Pierres, et d'une autre de 31 perches 101 palmes, sise entre Awans et Bierset, près de l'enclos Henâ, occupée par Jean Bottin, d'Awans.

S'adresser au notaire DELEPHY, rue Saint-Severin, n. 568, à Liège.

BELLE VENTE DE CHÊNES.

Mercredi et jeudi, 25 et 26 janvier 1826, à dix heures précises du matin, on vendra publiquement aux enchères, dans les bois de Fanson, situés sur les communes d'Aywaille et de Xhoris, province de Liège,

500 chênes, propres à tout usage, arbres de moulin, d'usine, etc. dont plusieurs ayant 3 à 3 1/2 aunes de circonférence.

Il y sera aussi vendu plusieurs beaux hêtres, frênes, peupliers et bois blanc.

Le tout à crédit, et aux conditions à préfixer.

Lesdits bois sont situés entre l'Emblève et l'Ourte, à deux milles de cette dernière rivière.

(737) CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mlle. C. HOUDRY, ancienne élève de madame de Beauvoir, a l'honneur de prévenir le public qu'elle continue à tenir, rue Basse-Sauvenière, n. 840, une école de demoiselles. Les jeunes personnes y apprendront à lire, écrire et compter, les principes de la langue française, la religion, les éléments de l'histoire, et tous les ouvrages à l'aiguille.

Le prix est de 2 fl. 37 cents par mois.

Mlle HOUDRY prendra aussi en demie et entière pension, et à des conditions très modérées.

A la fabrique de poêles, rue Sœurs de Hasque, n. 285, on y trouve des poêles en tôle doublés en fer de fonte, garnis d'ornemens avec la couverture en marbre, à 38 fl. 32 cents la pièce; beaucoup d'autres poêles d'une qualité supérieure à des prix très-modiques et livrés en garantie.

M. WALTHÉRY, rue sous la Petite-Tour, n. 63, à Liège voulant cesser entièrement son commerce d'aunages, vendra à prix fixe et considérablement réduit, les marchandises de diverses espèces qui lui restent.

Quartier à louer entièrement séparé, composé d'un salon, pièce à manger, cuisine, sept chambres, caves, etc. S'adresser place St.-Lambert, n. 10.

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre. S'adresser au bureau de cette feuille.

DERBAUCOURT, rue Neuvice, au Sauveur, achete couronnes louis légers, et toutes monnaies quelconques.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n. 544, à Liège.

ENSEIGNEMENT UNIVERSEL.

On y étudie tout ce que l'on enseigne dans les Athénées et Collèges. Le directeur peut, d'après les arrêts de Sa Majesté, délivrer à ses élèves des certificats pour se présenter aux Universités.

S'adresser rue Hors-Château, n. 90, où on peut se procurer, ainsi que chez DESOER, imprimeur-libraire :

1° *Epitome historiae sacrae*, en latin, en français et en hollandais, avec des exercices et une grammaire simplifiée.

2° Traduction littérale de *Cornelius Nepos*, avec une bonne traduction et des notes.

AU BON CHOIX DES ÉTRENNES.

GILLOU-NOSSENT, rue du Pont-d'Île, n. 32, vient de recevoir de Paris un choix très considérable de nécessaires de tous goûts et de tous prix, depuis 200 jusqu'à 3 fl. P.-b., avec et sans musique; cartonnages de tous genres avec surprises; parures complètes en chrysolite, idem en fer de Berlin, id. en acier; peignes nouveaux très riches dits Robin des bois; sacs à la duchesse, id. à la Jocko; lorgnettes de spectacle de tous genres; bijouterie en nacre; déjeunés, bonbonnières, flacons, bénitiers et étuis en cristal blancs et de toutes couleurs; notes, portefeuilles ornés d'agraffes en doré et très riches peintures; tabatières en tout genre; colliers nouveaux, bourses, contes et jeux pour enfans, et généralement tous objets pour cadeaux d'étrennes.

On trouve également chez lui toutes espèces d'objets de toilette, comme schals et fichus de tous genres et de tous prix; étoffes riches pour robes, gilets et cravattes d'un genre tout nouveau; bonneterie, mercerie, ganterie et généralement tous objets de goût, qu'il vend au plus juste prix.

A vendre ou louer une très jolie maison de commerce, bâtie à neuf à la moderne, avec cheminée en marbre, située place St.-Lambert, pour entrer en jouissance de suite; on accordera toute facilité possible pour le paiement. S'adresser maison joignant, n. 904.

P. J. RENAND, négociant, rue Crapeaurue, n. 709, à Verriers, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un assortiment complet de nouveautés consistant en almanachs chantans, de comptoir et de cabinet; jeux nouveaux très amusans, tels que Jocko, Robin des Bois, charades en action, calembourgs de société, etc. Bonbons nouveaux du fidèle Berger; beaucoup de surprises très nouvelles, nécessaires richement garnis avec et sans musique, et une infinité d'autres objets propres à être donnés pour étrennes au jour de l'an, et dont le détail serait trop long.

Ses magasins au premier en seront étalés pour le JOUR DE L'AN; le tout à des prix très modérés.

VENTE DE BOIS.

Jeudi 5 janvier 1826, à midi précis, le notaire DELVAUX vendra au rivage de Chokier quantité de bois, savoir: gros bois, hêtres, poutres, vernes, petit bois, etc., etc. Argent comptant.

() Samedi, 7 janvier 1826, à deux heures de relevée, la veuve Langele, fera vendre par le notaire DELVAUX, en son étude place Verte, à Liège, un moulin fesant de grain farine, avec un excellent coup d'eau, corps de logis, étable, écurie, grange et un bonnier 74 perches P.-B. de jardin, terre et prairie, le tout ne formant qu'un seul et même ensemble. Ce moulin est situé aux Basses Awires, à proximité de la grand'route de Liège à Huy sur le ruisseau qui fait tourner les moulins des communes de, Awires, Gleixhe et autres. Par le coup d'eau et par sa belle situation, il est propre à tout établissement quelconque.

(715) A vendre ou louer pour entrer en jouissance le quinze avril prochain la belle, grande et commode maison qu'occupait feu M. Déry, sise près de l'église de Herstal, aboutissant à la grande route, et réunissant trente-deux pièces à feu, remise, écurie, jardin, cabinet, et prairie contenant 61 perches P.-B. ou environ. S'adresser au notaire RICHARD.

(731) Vente par licitation entre majeurs et mineurs.

Le jeudi 12 janvier 1826, à 2 heures de l'après-midi, par-devant M. le juge-de-paix du quartier du Nord, en son bureau rue Neuvice, à Liège, et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, il sera procédé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance, séant à Liège, en date du 9 décembre 1825, enregistré à la vente aux enchères publiques d'une maison et dépendances, située à Liège, rue Hors-château, n. 94.

S'adresser au dit M^e BERTRAND, notaire, ou au bureau de ladite justice de paix, pour avoir communication du cahier des charges.

Vente pour sortir de l'indivision.

Lundi 23 janvier 1826, aux deux heures de relevée, on exposera en vente publique, en l'étude et par le ministère de M^e LIBENS, notaire, place St. Pierre, n. 21, à Liège, une forme patrimoniale, composée de bâtimens d'exploitation, sis à Berloz, avec 58 bonniers 20 perches 96 aunes P.-b. de terre labourable, jardin, verger et pré, dont 9 bonniers 12 perches 85 aunes d'enclos, assise de bâtimens, jardin et prairie, et le restant en terre labourable, le tout situé dans la commune de Berloz et environs, canton de Waremme, province de Liège, détenu à bail par le sieur François Rigo et autres. S'adresser, pour en connaître les clauses et conditions, chez M^e BERLEUX, avoué, et en l'étude dudit notaire. Dans l'intervalle, on peut traiter de gré à gré.